



**Commune de
Bourg-St-Pierre**
Service Technique

Liste des documents à fournir pour l'établissement du permis d'habiter

- Déclaration de conformité en protection incendie
(Formulaire sur le site de l'Etat du Valais)
- Attestation de conformité d'installations thermiques (Cheminées, fourneaux, etc.,)
(À voir avec votre architecte ou fournisseur)
- Attestation de conformité de conduits de cheminée
(À voir avec votre architecte ou fournisseur)
- Attestation de conformité d'installations électriques (OIBT)
(Demande auprès de ALTIS)
- Attestation de conformité énergétique

- Attestation de conformité sismique
(À voir avec l'ingénieur civil du projet)
- Plan de raccordements et photos des services (eau potable, égouts et eaux de surface en infiltration ou rétention, irrigation, électricité)
(À voir avec votre architecte ou fournisseur)
- Attestations spéciales (hottes de ventilation, portes EI30, norme SIGAB SR 00-002)
(À voir avec votre architecte ou fournisseur)
- Attestation du respect des normes « construction en verre » (SIA 261/358 et SIGAB SR 002/004)
(À voir avec votre architecte et/ou vitrier)
- Déclaration de conformité pour panneaux solaires photovoltaïques

- Attestation de conformité Minergie
(À voir avec votre architecte ou fournisseur)
- Rapport de forage géothermique
(À voir avec l'entreprise de forage)
- Formulaire de gestion des déchets de chantier (certification d'élimination)